

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 18 octobre 2018

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Bernard JACQUIER - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Pascal MONTECOT - Patrick BORÉ représenté par Gérard GAZAY - Roland MOUREN représenté par Roland GIBERTI.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Arlette FRUCTUS - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Richard MALLIÉ.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **ECO 008-4285/18/BM**

#### **■ Zone d'activités de Plan de Campagne - Modification du programme des travaux du chemin des Rigons et approbation de la convention de financement des travaux d'aménagement du pont-rail avec la SNCF Réseau**

##### **MET 18/7973/BM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Dans le cadre de la réhabilitation de la zone d'activités de Plan de Campagne, la Communauté du Pays d'Aix s'est engagée dans la mise à double sens du chemin des Rigons passant sous les ponts de l'autoroute A51 et de la voie ferrée, au Sud-Est de la zone (action n°8 du schéma directeur d'aménagement de Plan de Campagne). L'objectif de cet aménagement est triple :

- améliorer l'accessibilité des usagers et de la zone,
- améliorer la rapidité d'intervention des services de secours sur la zone ainsi que l'évacuation de la zone (plan ORSEC de l'Etat),
- rendre possible la mise en place d'une voie de bus à haut niveau de service (BHNS) jusqu'au futur pôle d'échanges.

#### **Rappel du programme initial de l'opération du chemin des Rigons :**

Le 17 décembre 2015, le Conseil communautaire de la CPA approuvait par délibération n°2015\_A334 le programme prévisionnel du projet, ainsi que les modalités de financement.

L'objectif de cette opération est de créer un nouveau passage inférieur sous l'autoroute et la voie ferrée, au nord des ouvrages actuels, pour accueillir une nouvelle voie de circulation ouverte aux véhicules légers, aux bus et aux véhicules de secours et ce dans les deux sens. En effet, à ce jour seul le sens entrant sur la zone est possible, il n'existe pas de voirie pour pouvoir sortir de la zone sur ce secteur.

Signé le 18 Octobre 2018  
Reçu au Contrôle de légalité le 31 Octobre 2018

Ainsi, le programme de l'opération comprend :

- la création d'un pont sous l'autoroute A51 (ouverture de 10,15m et gabarit de 3,50m),
- la création d'un pont-rail sous la voie ferrée (ouverture de 10,15m et gabarit de 3,50m),
- l'aménagement d'une voirie nouvelle sous ces nouveaux ouvrages d'art, entre la RD543 et l'avenue du Barreau Nord-Sud, avec deux voies de circulation pour véhicules légers et une voie centrale réservée aux transports en commun et aux services de secours,
- la reprise de la voie existante pour la dédier exclusivement aux modes doux,
- la modification du bassin de rétention de l'A51,
- la reprise des réseaux, y compris l'implantation du collecteur pluvial prescrit par arrêté préfectoral du 11 avril 2011 (phase 4).

(voir plan en annexe)

Le coût de l'opération (études et travaux) était estimé à 6 700 000 € HT.

### **Modification du programme de l'opération du chemin des Rigons :**

A l'issue de l'étude de projet, *SNCF RESEAU*, qui est en charge des études du pont-rail, sollicite la Métropole pour modifier le coût prévisionnel de réalisation.

En effet, aujourd'hui l'estimation des travaux du pont ferroviaire présenté s'élève à 3,136M€ HT (valeur novembre 2016), au lieu des 1,2M€ HT présentés en étude de faisabilité.

Ce surcoût est justifié par :

- un pont allongé pour venir se raccorder à celui de l'autoroute,
- un pont rapproché de l'ouvrage ferroviaire existant et impliquant des modalités de réalisation plus complexes,
- la nécessité de reprendre les voies ferrées sur une distance plus importante,
- la nécessité d'augmenter les terrassements de la plate-forme de préfabrication,
- le chemin des Rigons devant rester ouvert aux circulations pendant toute la phase de réalisation de l'ouvrage. Cette donnée n'avait pas été prise en compte initialement et il en résulte la nécessité de sécuriser le chemin des Rigons par un blindage.
- le renforcement du suivi des travaux par les équipes d'exploitation de la SNCF.

Ainsi, le coût de l'opération du chemin des Rigons (comprenant le pont-rail, le pont autoroutier, la voirie, le bassin et les réseaux), compris Etudes et Travaux, est aujourd'hui porté à **8 995 000 € HT** (valeur novembre 2016).

Préalablement au lancement des travaux, il est nécessaire de passer une convention avec SNCF RESEAU pour leur permettre de réaliser l'ouvrage.

### **Convention de financement des travaux du pont-rail :**

Cette convention a pour objet de définir :

- les caractéristiques de l'ouvrage à construire au droit des infrastructures ferroviaires,
- les conditions de réalisation des travaux ferroviaires et des travaux autoroutiers à proximité immédiate des voies ferrées,
- le délai et le calendrier prévisionnel de réalisation des travaux,
- l'assiette de financement, y compris le versement libératoire couvrant la maintenance ultérieure du pont-rail,
- le plan de financement, ainsi que les modalités d'appels de fonds.

#### •Délais:

Signé le 18 Octobre 2018  
Reçu au Contrôle de légalité le 31 Octobre 2018

Le planning prévisionnel de la création du pont-rail s'établit comme suit :

- Septembre 2019 – décembre 2019 : Installations de chantier
- Janvier 2020 – mars 2020 (semaines 2 à 12) : Préfabrication du portique et travaux sur ouvrages
- Semaines 13 et 14 : Finalisation
- Semaine 15 : Poussée du portique (avec coupure ferroviaire)
- Semaines 16 à 22 : Finitions

• Montant de la convention :

SNCF RÉSEAU présente la convention de financement qui intègre le montant du programme des travaux du pont-rail (y compris études) qui s'élève à 3 493 841 €HT (3,136M€ de travaux et 367 k€ d'études).

SNCF RÉSEAU prévoit également dans sa convention de réalisation sa rémunération en tant que maître d'ouvrage, celle-ci est chiffrée à 125 766 €HT.

Par ailleurs, SNCF RÉSEAU présente sa convention en « euros courants », c'est-à-dire que l'évolution des prix et donc l'actualisation prévisionnelle du coût des travaux est directement intégrée dans la convention. L'évolution des conditions économiques est prévue avec un taux de 2 % par an jusqu'en 2020, puis de 4 % au-delà.

Ainsi, le coût prévisionnel actualisé à la fin des travaux s'élèverait à 3 910 000€HT.

Enfin, la SNCF ajoute un versement libératoire de 12 % des dépenses réelles pour assurer l'entretien ultérieur des ouvrages. Le versement pour cette opération s'élève à 469 200€HT courants.

• Appels de fonds:

L'échéancier prévisionnel des appels de fonds (exonérés de la TVA) de SNCF RESEAU auprès de la Métropole est le suivant (en € courants HT) :

2018	2019	2020	2021	TOTAL
500 000	673 000	2 541 500	195 500	3 910 000
			+ versement libératoire prévisionnel de 469 200	4 379 200

Le projet de convention est joint en annexe.

**Financement de l'opération du chemin des Rigons :**

Dans le cadre du PUP des Rigons, la Métropole a mis en place, par délibération du Conseil de la Métropole du 28 juin 2018, deux nouvelles autorisations de programme permettant de flécher les dépenses (AP n°2018-1) et les recettes (AP n°2018-3) de l'opération.

La convention de réalisation du pont-rail sera financée sur l'AP n°2018-1 dans le cadre du PUP qui dispose, pour l'année 2018, d'un montant disponible de 500.000 €.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Signé le 18 Octobre 2018  
Reçu au Contrôle de légalité le 31 Octobre 2018

- La délibération n°HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°2005\_A141 du Conseil communautaire de la CPA du 24 juin 2005 adoptant le schéma directeur d'aménagement de Plan de Campagne ;
- La délibération n°2015\_A280 du Conseil communautaire de la CPA du 17 décembre 2015 approuvant l'augmentation de l'AP n°2015/4 relative au chemin des Rigons pour un montant de 9 M € ;
- La délibération n°2015\_A334 du Conseil communautaire de la CPA du 17 décembre 2015 approuvant le programme prévisionnel du projet de mise à double sens du chemin des Rigons ;
- La délibération du Conseil de la Métropole du 28 juin 2018 approuvant la création de deux autorisations de programme pour le PUP des Rigons : l'AP n°2018-1 de 13,7 M € pour les dépenses et l'AP n°2018-3 de 9,2 M € pour les recettes ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 11 octobre 2018.

**Oùï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Délibère**

**Article 1 :**

Est validée la poursuite de l'opération avec la réalisation des travaux du pont-rail des Rigons, pour un montant de 3 910 000 €HT courants auxquels il faut ajouter 469 200 euros HT de versement libératoire.

**Article 2 :**

Est approuvée la convention de financement entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et SNCF RESEAU pour la réalisation des travaux du pont-rail des Rigons pour la création d'un pont cadre au PK 428+893 de la ligne Grenoble / Marseille sur la commune des Pennes-Mirabeau.

**Article 3 :**

Est approuvée la modification du programme de l'opération du chemin des Rigons au Sud-Est de la zone d'activités de Plan de Campagne pour un montant de 8 995 000 euros HT.

**Article 4 :**

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention et les différentes pièces afférentes à ce dossier.

**Article 5 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal de la Métropole fractionné, et dans l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix, au service 3C.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Développement des entreprises,  
Zones d'activités, Commerce et Artisanat

Gérard GAZAY

Signé le 18 Octobre 2018  
Reçu au Contrôle de légalité le 31 Octobre 2018